



Conseils de Quartier « Montbernier et ses Coteaux »

Projet de terrasse flottante sur l'étang de Rosière

Réunion du 26 octobre 2016

Participants à la réunion

- M. Accary Pierre Luc : restaurateur
- Elus : Mme Bulliot et MM. Girard – Carron – Leprêtre
- Services techniques : Mmes Lecacheux et Tessier
- Les amis de Rosières : MM. Bel – Vergier
- CQ Montbernier et ses Coteaux : JL Regairaz

Déroulement de la réunion

Ambiance générale de la réunion excellente avec un accueil « royal » de la part de M. Accary, un travail en amont et de bonnes relations avec nos « Amis de Rosières » qui, semble-t-il, ont été très bénéfiques...

1. Première phase : présentation générale du projet par M. Accary

Le document ci-joint a été présenté de façon détaillée. Il s'agit essentiellement d'une structure flottante immatriculée « bateau » et destinée à une activité saisonnière (environ 4 mois/an) afin d'offrir un service qui n'existe pas actuellement.

Données techniques : surface d'environ 200m² (10mX20m) permettant d'accueillir environ 150 personnes, investissement d'environ 150k€, création de 5 à 6 emplois. Le restaurant emploie actuellement une dizaine de personnes dont 3 CDI. L'effectif est monté à 18 personnes durant cet été.

Planning : début des travaux au printemps 2017 (objectif).

Le cheminement piétonnier sur la digue ne sera en aucun cas entravé du fait de la présence de cette terrasse flottante.

2. Deuxième phase : intervention d'Alain Bel (« Les amis de Rosière »)

En préambule, Alain Bel précise que la société de pêche existe depuis 1983. Elle assure une présence sur le terrain toute l'année et par conséquent participe largement à la surveillances du périmètre de Rosière et à la lutte contre les nombreuses incivilités enregistrées au quotidien : mégots jetés dans l'étang, chiens non tenus en laisse, motos et mobylettes, barbecues, trafics en tout genre, rodéos en voiture sur le parking, stationnements gênants...etc.



Alain Bel souhaite une présence renforcée des forces de l'ordre sur le terrain.

Quatre dossiers sont alors présentés par Alain Bel, dossiers ayant un impact direct sur le projet :

- **Le curage de l'étang** reporté à maintes reprises depuis de nombreuses années et dont le montant a été évalué à 200k€. Ce curage conduit à vider l'étang et par conséquent mettra en péril l'édifice. Par conséquent, il convient de réaliser ce curage avant la réalisation du projet. Le dossier à réaliser avec les différentes autorisations nécessaires conduit à un planning « curage » de 2 ans minimum, incompatible avec le planning de la terrasse. Trois solutions sont alors proposées :
 - effectuer le curage par aspiration avec barge flottante. Il convient au préalable d'en évaluer le coût qui semble-t-il est beaucoup élevé qu'un curage traditionnel,
 - procéder au démontage de la structure avant les opérations de vidange de la retenue,
 - aménager des pilotis sous la structure lors des opérations de vidange.
- **Réalisation d'un bassin de décantation** à l'arrivée du Loudon afin de supprimer définitivement l'envasement de l'étang (alluvions et sable essentiellement). Seul le bassin serait nettoyé périodiquement avec une simple pelle mécanique.
- **Effectuer des travaux de renforcement de la digue.** Cette dernière est friable (en terre), elle a déjà cédé en 1989 et elle est fragilisée par la présence d'un arbre en mauvais état situé près de la cabane des pêcheurs et dont les racines courent jusqu'au milieu du lac. Cet arbre serait à supprimer.
- **Récupérer la dizaine de places perdues par les pêcheurs du fait de la terrasse.** La proposition consiste en la suppression de 3 arbres côté opposé à la route afin de créer de nouvelles places

3. Troisième phase : intervention du CQ, des Elus et des Services techniques

Deux points ont été abordés : la circulation chemin de Rosière et les parkings.

La nouvelle structure attirera nécessairement de nouveaux visiteurs. Le parking est déjà saturé certains weekends, des véhicules sont garés un peu n'importe où le long de la chaussée...

Il a été proposé la création d'un nouveau parking près du pont de l'autoroute, parking destiné prioritairement aux randonneurs et aux pratiquants de l'accrobranche (signalisation adaptée).

Concernant la circulation, Alain Bel souhaite que la Mairie revienne sur sa décision d'interdire le stationnement des voitures le long du lac chemin de Rosière afin de récupérer



des places, rétrécir la voie afin de réduire la vitesse des voitures et éventuellement envisager la mise en place d'un sens interdit (sens montant uniquement par exemple).

Conclusions

M. Girard fait la synthèse des différentes présentations. Il souhaite que « l'écran » que constitue l'espace « Rosière » soit préservé. Il conclut en notant que tous les participants à la réunion sont favorables à la réalisation de ce projet. Il retient trois points importants à traiter :

- **Le curage** de l'étang qui nécessite dès à présent de lancer l'étude des dossiers, des ressources et des consultations afin de retenir la meilleure solution et évaluer le planning (vidange ou aspiration par barge flottante),
- **Les parkings et stationnements** pour lesquels le Conseil de Quartier serait en mesure de faire des propositions sur la base des études déjà réalisées,
- **La sécurité chemin de Rosières** par une bonne maîtrise du flux et de la vitesse des véhicules.

M. Leprêtre propose que ce projet soit présenté lors du prochain temps fort de notre CQ du 17 novembre 2016 (projet présenté par le CQ et présence de M. Accary pour répondre aux questions éventuelles).